

nistre dont la présence seule le faisoit jouir de la protection du Droit des Gens ; & lorsqu'on apprit qu'il étoit resté à *Berlin*, on attribua la prolongation de son séjour aux arrangemens que le départ précipité de Mr. de Wulffentierna pouvoit l'avoir empêché de prendre par rapport à lui-même, & on crut devoir lui en laisser le tems : mais cette connivence avoit un terme ; & dès que l'on s'aperçut qu'il outrepassoit celui que la bienfiance admet dans ces sortes de cas, le Comte de Podewils, Ministre d'Etat, le fit venir chez lui, pour l'en faire ressouvenir. Ce Secrétaire Suédois prétendit, à la vérité, avoir l'ordre de rester ; mais on lui fit sentir, qu'aucune Cour n'étoit en droit de donner des ordres dans les Etats d'un Prince avec qui elle étoit en guerre. Il demanda la permission d'écrire en Suede, & on le lui permit, non que l'on reconnut par-là que ce Secrétaire étoit fondé à faire une semblable demande, comme le prétend l'auteur du Mémoire ; mais on le fit par un excès de complaisance, & parce qu'on ne voyoit aucun inconvénient à faire avertir d'avance la Cour de Suede de ce nouvel incident.

Loin de vouloir attendre néanmoins la réponse de sa Cour sur ce sujet, on lui déclara qu'on alloit demander les ordres du Roi par rapport à la résistance singulière qu'il faisoit, & qu'il seroit bien en attendant de se préparer à son départ. Les ordres de Sa Maj. vinrent effectivement, & furent tels qu'on devoit les attendre. On intina en conséquence au Baron de Nolcken, qu'il eût à quitter la Cour de Berlin dans 24 heures. On le fit prier en même-tems de se conformer à cet avertissement, parce qu'on se verroit obligé, dans le cas contraire, d'en venir à l'extrémité désagréable de le faire esporter jusqu'à la frontière. Ce ne fut aussi que sur le refus opiniâtre de ce Secrétaire d'Ambassade, que l'on se vit forcé à la fin de recourir à cette violence, pour se débarrasser d'un homme qui, sans avoir jamais eu aucun caractère public, prétendoit pouvoir faire impunément le métier d'Espion dans les Etats du Roi.

Ce cas étoit si nouveau & si extraordinaire, qu'on fut d'abord tenté de croire que la Cour de Suede  
n'y